Le 31 octobre 2019 Synd.AG.2019-4

Rapport d'activité du Syndicat pour la période de novembre 2018 à octobre 2019

1. FICSA

Quatre membres du Comité du Syndicat ont participé à la 72e session du Conseil de la FICSA 2019 qui s'est tenue au siège de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBTO en anglais) à Vienne, du 2 au 9 février 2018).

De par cette large participation, les membres du Comité ont été en mesure de participer à tous les comités de la FICSA où plusieurs sujets ont été couverts.

Le rapport final du 72e Conseil de la FICSA peut être consulté l'adresse suivante : https://www.syndicat-uit.org/pdf/ficsa/Report_72th_Council.pdf

1.1 ACPAQ

L'ACPAQ (*Advisory Committee on Post Adjustment Questions*, en anglais) est le Comité consultatif sur les questions d'ajustement de poste de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

L'ACPAQ a tenu sa 41e session au siège de la FAO à Rome, du 20 au 27 mai 2019. Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Révision du système d'ajustement de poste
- Rapport du groupe de travail sur la révision de la base conceptuelle de l'indice
- Problèmes méthodologiques liés à la composante logement de l'indice d'ajustement de poste pour les lieux d'affectation des groupes I et II.

Le Comité permanent des salaires professionnels et indemnités, par le biais du Comité exécutif, a recommandé, entre autres, que la méthodologie d'enquête des salaires actuelle soit révisée et améliorée ; que le montant de l'allocation pour enfant soit révisé et augmenté au niveau actuel du coût de la vie ; et qu'un point relatif à une subvention de fin de service soit inscrit à l'ordre du jour de la CFPI pour la session de printemps.

Le rapport complet (en anglais seulement) peut être lu ici.

2. COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

POUR RAPPEL

UNSMIS :

La grille tarifaire 2019 sera publiée et mise en ligne sur le site web du Syndicat (http://www.Syndicat-uit.org/) après cette AG 2019.

Un exposé sur les dépenses liées à MSpint et aux subventions y associées sera fait lors de la présentation du rapport financier.

Nota : Concernant l'ancien contrat concernant les dépenses couvertes par CIGNA

Il est possible de racheter sa franchise : le rachat de franchise à hauteur de 25% de son montant est en vigueur par défaut pour tous les assurés. MSPINT propose également le rachat de franchise à 50% et 100 % de son montant.

Le rachat de franchise se fait automatiquement dès que le bénéficiaire atteint sa franchise individuelle.

Si au 31 décembre de l'année en cours, le bénéficiaire n'a pas atteint la franchise, celle-ci sera remboursée à hauteur des dépenses encourues sur simple demande à claims.ch@henner.com.

La dernière réunion de concertation entre le Comité du Syndicat et MSPINT a eu lieu le 15 Octobre 2019.

Pour information quelques chiffres concernant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018:

1. Nombre assurés Actifs : **183**
   - Nombre Ayants droits Actifs : **253**
   - Nombre Actifs + Ayants droits : **436**

2. Nombre assurés Retraités : **147**
   - Nombre Ayants droits Retraités : **47**
   - Nombre Retraités + Ayants droits : **194**

Nombre assurés global (1+2): **630**

Total des cotisations :	1.008.071.- CHF
Total des dépenses :	668.821.- CHF

Il est à noter que le chiffre des sinistres n'est pas définitif pour les demandes de remboursement qui concernent 2018.

3. JURIDIQUE

Plusieurs dossiers de recours sont toujours en cours de traitement au tribunal du BIT (TAOIT) (http://www.ilo.org/tribunal/lang--en/index.htm):

- Plusieurs cas de contestation dans le cadre d'une procédure de sélection
- Le cas dit de « Paycut » cf jugement 4137 soldé au bénéfice des plaignants

POUR RAPPEL

Le Syndicat du Personnel de l'UIT Genève est assuré à la CAP (Groupe ALLIANZ), avec la police Z753204355.

Le Syndicat offre à tous ces membres une couverture juridique à hauteur de 20 000 CHF par cas, avec une franchise de 1 000 CHF à verser à l'avocat retenu pour défendre le cas.

Le Syndicat retient les services de deux conseillers juridiques :

Un conseiller bilingue anglais/français, Me Vareil, familier des organisations internationales. Il traite les dossiers des membres dès le début de la procédure interne à l'UIT, ce qui permet au Syndicat de ne pas devoir ouvrir systématiquement un nouveau sinistre à la CAP suite à chaque nouvelle plainte d'un de nos membres.

Une conseillère de langue anglaise, familière des organisations internationales. En effet le Comité du Syndicat a augmenté son offre concernant les services juridiques fournis et a intégré Me Dhinakaran sur le même principe que Me Vareil, à savoir une aide juridique cf annexe 7 point 7.1 sur la procédure interne.

Toutes les personnes qui souhaitent contester une décision administrative doivent obligatoirement suivre la procédure administrative interne, avant toute démarche au tribunal de l'OIT. Des informations détaillées sur la procédure et les délais à respecter seront disponibles sur le site web du Syndicat prochainement.
Le rendement (Dommage-/coûts des sinistres) du contrat depuis le 01.01.2014 jusqu'à au 11.09.2019 est le suivant:

Année	Prime nette en CHF	Nombre de sinistres	En cours	Coûts des sinistres (incl. réserves) en CHF	Rendement en %
2014	48'000.00	5	1	40'507.60	104
2015	48'000.00	5	3	63'024.00	151

2016	48'000.00	3	2	55’000.00	135
2017	48'000.00	4	1	60’000.00	145
2018	48'000.00	4	2	29’000.00	80
TOTAL	**240’000.00**	**21**	**9**	**247‘531.60**	**123**
2019	44'000.00	1	1	20‘000.00	

Au vu du rendement du contrat nous pouvons nous attendre à une possible augmentation de prime. Nous devrons pour conserver cette couverture faire preuve d’un usage raisonné de ce contrat. D’où le rôle très important de nos deux conseils Me Dhinakaran et Me Vareil en ce qui concerne la procédure interne. Dans le cas où il serait impossible de faire appel à ces deux conseils en interne le Comité du Syndicat c’est rapproché du cabinet d’avocats Bratschi * à Lausanne qui nous a consentit des conditions particulières dans le cas où nous devrions faire appel à ses services en urgence.

* *: représenté par Me Fresquet et Me Babey – Nous vous invitons à ajouter à la liste des avocats (cf 7.1.a Nota) Me Fresquet et Me Babey du cabinet Bratschi et si le Comité du Syndicat le juge nécessaire de l’autoriser en cas de besoin d’établir un contrat a taux horaire négocié avec le cabinet Bratschi.*

Nous vous invitons à lire et à approuver le document référencé SYND.AG.ORD.2019-9-Statuts-du-Syndicat2019 traitant du mode de saisie détaillé de l’assurance juridique

4. RELATION AVEC L’ADMINISTRATION DE L’ UIT

Nous avons eu un certain nombre d’échanges avec l’administration en cette année 2019. Ils ont concerné principalement le sujet de l’ajustement de poste tout comme pour l’année 2018, le déploiement des nouveau badges biométriques d’accès aux bâtiments, des cas personnels de membres du syndicat, la santé mentale au travail.
Malgré et toujours une certaine lenteur, des discussions sur divers sujets concernant le personnel se poursuivent.

Le Comité est d’avis qu’il est plus facile d’engager le dialogue et de se faire considérer pour mettre en place des solutions aux problèmes du personnel.

Sur certains sujets, le Comité du Syndicat œuvre en suivi du Conseil du Personnel sur des cas personnels demandant l’intervention de nos conseillers juridiques.

Le Comité du Syndicat a proposé à l’administration, sous la houlette de sa vice-présidente, la mise en place d’une formation de premier secours en santé mentale. Cette proposition a retenue l’attention de l’administration. Elle aura lieu en 2020.

5. MODIFICATION DE L’INDICE D’AJUSTEMENT DE POSTE DE GENÈVE « PAYCUT »

5.1 Explications

L'enquête sur le coût de la vie à Genève a été conduite en septembre/octobre 2016 par la CFPI en relation avec le LSSC (*Local Salary Survey Committee*) de Genève. Le résultat s'était traduit par une recommandation de la CFPI qui engendrait une baisse du salaire net de 5,2%, contestée par un grand nombre de fonctionnaires des catégorie professionnelle et supérieure en poste à Genève, considérant que la méthodologie n'a pas été correctement appliquée et que les données issues de l'enquête ne reflétaient pas le coût réel du coût de la vie à Genève.

Le Tribunal Administratif de l'OIT, par son jugement nº 4137 du 3 juillet 2019, a annulé l'application de l'indice d'ajustement de poste mis en œuvre depuis le 1er février 2018. Par conséquent, le personnel des catégories professionnelle et supérieure a retrouvé le montant de leur salaire net quasiment au même niveau que le mois de janvier 2018. Ce jugement concerne 5 agences spécialisées des Nations-Unies de Genève (BIT, OIM, OMS, OMPI, UIT). A noter que le secrétariat d'ONUSIDA, étant rattaché à celui de l'OMS, en bénéficia également.

Ce dossier a été suivi par Me Sicault, qui a représenté 4 fonctionnaires de l'UIT, tous membres du Syndicat. A cela c' est ajoute les demandes d'intervention déposées par 252 fonctionnaires de l'UIT.

Ainsi il avait été décidé de lancer une procédure visant à contester la mise en œuvre par l'administration de l'UIT de la décision de la CFPI au 1er février 2018. Les 256 fonctionnaires plaignants ont représenté près de 80% du personnel impacté par la baisse, le taux le plus important de toutes les organisations internationales ayant leur siège à Genève.

Le Comité du Syndicat a donc organisé les modalités de l'appel, puis le relais a été pris par un groupe de travail suite à l'assemblée générale extraordinaire du 16 août 2018.

Le Comité du Syndicat ne peut que se féliciter du résultat obtenu qui va faire jurisprudence à l'avenir et tient à remercier l'excellent travail effectué par les consultants mandatés par la FICSA, la CCISUA, les administrations du BIT et de l'OMPI. Ceux-ci ont apporté des arguments pertinents sur l'application incorrecte de la méthodologie au TAOIT en particulier :

- le traitement des données issues des loyers
- les services domestiques
- la contestation de la réinstauration du « *gap closure measure* » à seulement 3% et non à 5%, comme c'était le cas avant sa suppression en 2015 décidée par la CFPI.

Il s' agissait de :

- Kim Zieschang, Adjunct Professor, School of Economics, University of Queensland
- Kieran Walsh, Senior Statistician, ILO
- Steve MacFeely, Chief Statistician, UNCTAD
- Thomas von Ungern-Sternberg, professeur d'économie, HEC Université de Lausanne.

Malheureusement, le personnel de l'OMM, des Nations-Unies et de ses programmes n'a pas bénéficié du jugement car il dépend du tribunal administratif de l'ONU (UNAT) qui n'a pas encore statué sur la demande de réexamen concernant la baisse des salaires.

Il ne le fera qu'au début 2020 dans le meilleur des cas. C'est une situation nouvelle et tout à

fait exceptionnelle auquel le personnel des Nations-Unies et des agences spécialisées est maintenant confronté.

En effet, deux grilles de salaires sont appliquées depuis le mois d'août 2019 à Genève pour des fonctionnaires effectuant le même travail.

Ainsi le personnel des Nations-Unies et de ses programmes luttent pour que leur niveau de salaire net soit réévalué à celui de leurs homologues des agences spécialisées.
Leur administration s'est contentée d'une réponse laconique : Il faut attendre la décision du tribunal administratif de l'ONU.

Et si le jugement rendu était différent de celui du TAOIT ? Serait-ce les prémices de la fin du système commun des Nations-Unies ?

5.2 TAOIT jugement no 4137 dit de « Paycut » :

Adoption de la proposition d'une participation financière des bénéficiaires du jugement NON membre du Syndicat qui se sont joints à la plainte de nos 4 membres.

Le Comité du Syndicat propose que la somme de 27'000.- CHF supportée par l'ensemble des 283 membres du Syndicat en Aout 2018 à travers la cotisation annuelle de 50'400 .- CHF à la CAP soit aussi supportée par les non membre ayant bénéficié du jugement et cela sur une base volontaire.

Au-delà du choix philosophique de chacun d'adhérer ou non à un Syndicat, le Comité du Syndicat du personnel de l'UIT :

- considérant la dépense effectuée pour tous et les avantages obtenus du jugement, 5% d'intérêts annuels sur les sommes dues à tous les bénéficiaires du jugement,
- étant tenu par la bonne gestion des comptes,
- étant conscient que le contrat d'assurance juridique présente un taux d'utilisation de +23 %,

Sollicite le vote de ses membres présents à l'assemblée sur le sujet suivant :

La participation financière des bénéficiaires du jugement NON membre du Syndicat, qui se sont joints à la plainte de nos 4 membres. Sur la base volontaire de 196 CHF par non membre.

Ceci dans le but que le contrat d'assurance juridique souscrit auprès de la CAP revienne vers l'équilibre (100 %). Si c''était le cas le Comité du Syndicat sera en meilleure posture pour limiter la très certaine augmentation de la prime annuelle à venir.

Calcul :

Soit 27.000 CHF divisé par le nombre de membres (P + D + E) : 132P / 5D/ 1Elu => 196 CHF par membre des catégories P et supérieures.

Mode opératoire :

Chaque bénéficiaire du jugement non-membre du syndicat sera contacté. Il lui sera proposé

de verser sur le compte bancaire de la CAP le montant de 196 CHF.

A la fin de l'année 2020 la CAP fera le bilan des entrées d'argent correspondantes au contrat du Syndicat du personnel. Le Comité du Syndicat vous fera rapport à la prochaine AG.

6. LE FONDS D'ENTRAIDE

Le fonds d'entraide porte assistance à 9 personnes à ce jour.

Les engagements pour le remboursement sont respectés.

Lors de l'AG2018 nous vous informions qu'un défaut de remboursement était à déplorer. Nous avons été obligés de faire appel à notre avocat conseil Me Vareil puis au cabinet Bratschi à Lausanne ainsi qu'à l'office cantonal des poursuites de Vaud. Ce différend a été finalement réglé en consultation avec l'administration dans l'intérêt de toutes les parties.

Les détails financiers de cette rubrique sont disponibles dans les documents de la série. DOC. AG. Synd.3.

7. PARTENARIATS

Des tarifs spéciaux d'assurances privées (auto, habitation, responsabilité civile, ménage, etc.) ont étés négociés pour les membres du Syndicat de l'UIT et les membres de l'association des anciens fonctionnaires de l'UIT.

Vu les différences notables entre les systèmes suisse et français, les sociétés suivantes ont été retenues: First-Partner (notamment pour les membres domiciliés en Suisse) et Vigny-Depierre (notamment pour les membres domiciliés en France), ainsi que la BCGE.

La société First-Partner a négocié 10% de remise sur les contrat assurance juridique Privalex.

Grace à l'énergie communicative de notre trésorière, de nouveaux partenariats ont été mis en place.

L'accord avec le Garage Emil FREY Genève est un de ceux-ci.

Vitam Parc et les cinémas Pathé France et Suisse font l'objet de conditions particulières.

Les différentes offres respectives sont disponibles sur le site web du Syndicat.

8. SITE WEB

Le site est régulièrement mis à jour suivant l'actualité.

9. SÉMINAIRE SUR LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Un séminaire sur la protection des lanceurs d'alerte s'est tenu le 15 novembre 2018 à l'UIT à Genève. La réunion a été convoquée par Miranda Brown (lanceuse d'alerte à l'OMPI et au HCNUDH), assistée par Beatrice Edwards (*Government Accountability Project*), Emma Reilly (lanceuse d'alerte au HCDH) et Carmen Montenegro (vice-présidente, Syndicat du Personnel de l'UIT).

Des représentants du personnel de 15 organisations ont assisté à la réunion.

Le séminaire a fourni aux participants un aperçu complet des systèmes de protection des lanceurs d'alerte, en mettant l'accent sur ceux en place dans le système commun des Nations Unies, les meilleures pratiques, comment améliorer ces politiques et leur mise en œuvre dans les organisations. Les participants, ont aussi reçu des conseils pratiques à donner aux lanceurs d'alerte dans leur organisation.

Pour plus d'informations sur le séminaire, veuillez consulter le rapport d'activités du Groupe de travail de la FICSA sur les politiques de protection des donneurs d'alerte. (En anglais seulement). Document SYND.AG.ORD.2019-10.